

Département de Seine et Marne
 Membres
 afférents au Conseil : 27
 en exercice : 24
 ayant pris part à la délibération : 22
 Date de convocation : 30 mars 2018
 Date d'affichage : 31 mars 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
 MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
 JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
 DU 6 AVRIL 2018**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Ludwig KINDELBERGER – Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Élisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET – Sandra MEUNIER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle LEMÉE – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Aranud MEYNADIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Carine DENOGENT a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON
 Amandine FARGET a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER

Absents : Carole GUILLOT – Marc LAURENT

Secrétaire de séance : Véronique SALLER

**DÉLIBÉRATION 2018-016 : DELIMITATION D'UN PERIMETRE SOUMIS AU DROIT DE
 PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, FONDS DE COMMERCE ET BAUX COMMERCIAUX**

Le plan local d'urbanisme a été approuvé le 8 Décembre 2017.

Le conseil municipal ayant donné délégation à Monsieur le Maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain par délibération n°2018-002 du 25 Janvier 2018.

Considérant l'avis favorable en date du 2 Février 2018 de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CONSIDERANT l'avis favorable en date du 15 Mars 2018 de la Chambre du Commerce et de l'Industrie

CONSIDERANT qu'il est indispensable de sauvegarder le commerce et l'artisanat de proximité et les intérêts de la commune

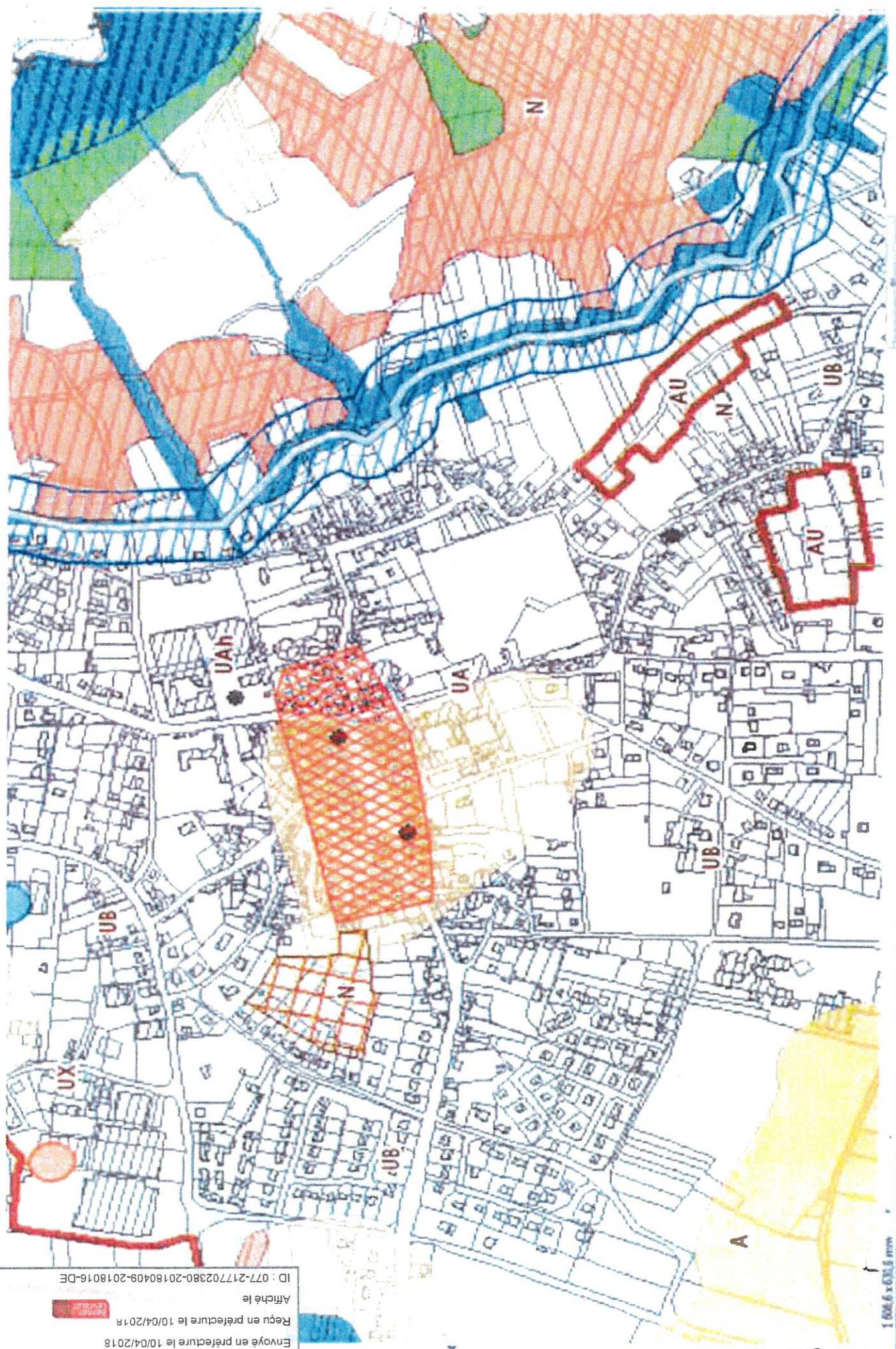
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE d'instituer le droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux tel que délimité sur le plan local d'urbanisme.

RAPPELLE que Monsieur le Maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.

Fait les jours, mois et an que dessus
 et ont signé au registre les membres présents
 POUR EXTRAIT CONFORME
 A Jouarre, le 9 avril 2018
 Le Maire,
 Fabien VALLEE





Answer 2

REGU en prefecture le 10/04/2018
Envoyé en préfecture le 10/04/2018
Affiche le 07-217702380-20180409-2018016-DE

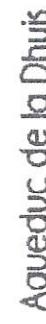
► Limites communales



Zone AU et AUX



Archéologie



Aqueduc de la Dhuis



Protection de 40 mètres de l'aqueduc de la Dhuis



Zone de corrière (source Urbanence)



Zone inondable



Périphérie de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité



Infrastructure routière soumise à l'arrêté 99 DAL 1 CV 048 (source data.gouv.fr
28/12/2015)



Secteur affecté par le bruit de la RD 407 sur 30m à partir du bord extérieur de la
chaussée

Plan d'exposition au bruit

ZONE C DU P.E.B. Aéroport de Coulommiers-Voisins (source
jouarre.fr/images/stories/Urbanisme/PLU/peb.pdf)

ICPE soumise à autorisation



Société DRM

ICPE soumise à enregistrement



ID : 077-217702380-20180409-2018016-DE

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le 10/04/2018

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018